

Trouver une location ou une colocation

5.21

Complément régional au dossier Actuel CIDJ n°5.21 «Trouver une location ou une colocation»

Actuel
Basse-Normandie
Juin 2014

Sommaire

Où trouver des offres ?	1
Logement dans le secteur privé	1
Logement dans le secteur social	2
Structures d'accompagnement à la recherche et d'information sur le logement	3
Les Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ)	3
Le Service Aide et Information Logement (SAIL).....	5
La Maison de l'habitat	5
Unir la Ville / PIMMS.....	5
L'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)	6
L'AOLTJ.....	6
Le Service Habitat Jeune de l'Orne..	6
Les missions locales.....	6
En cas de litige	6
Associations de défense des consommateurs.....	6
Consultations et informations juridiques	6
Les commissions départementales de conciliation.....	7
Les aides au logement	7
Les aides de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)	7
Les aides d'Action Logement pour les locataires	7
Le FSL	8

Où trouver des offres ?

Logement dans le secteur privé

Des offres sur internet

www.airbnb.fr (chambres chez l'habitant)
www.ouest-france-immo.fr
www.seloger.com
www.entrepaticuliers.com
www.leboncoin.fr
www.monhebdo-immo.fr
www.pap.fr
www.paruvendu.fr
www.topannonces.fr
www.logic-immo.com
www.ouhabiter.com

Sites proposant des offres de colocation :
www.colocation.fr
www.kel-koloc.com
www.appartager.com
www.macoloc.fr
www.mapiaule.com
www.lacartedescolocs.fr

La presse et les journaux de petites annonces sont également présents sur le net: voir ci-après.

Les petites annonces dans la presse

Quotidiens, hebdomadaires

Les quotidiens « Ouest-France », « La Presse de la Manche » ainsi que plusieurs hebdomadaires ou bihebdomadaires qui paraissent en Basse-Normandie ont une rubrique consacrée à l'immobilier.

Ouest-France

Diffusion : différentes éditions couvrant toute la région Basse-Normandie. Pensez à consulter l'édition du département dans lequel vous cherchez un logement. Annonces en ligne sur www.ouestfrance-immo.com

La Presse de la Manche

Diffusion : département de la Manche. Annonces immobilières du lundi au dimanche, nombre d'offres plus important dans l'édition du samedi. Annonces en ligne sur www.lapressedelamanche.fr

Pour accéder aux sites des hebdomadaires locaux qui paraissent dans la zone géographique

qui vous intéresse, consulter le site de la presse hebdomadaire régionale : www.sphr.fr.



Les petites annonces des hebdomadaires du groupe Publihebdo (7 titres pour le Calvados, 3 titres pour la Manche, 6 titres pour l'Orne) sont en ligne sur : www.monhebdo-immo.fr

La liste de tous les journaux paraissant dans l'Orne est disponible sur le site de l'Adil : www.adil.org/61 -> se loger dans l'Orne -> louer dans le parc privé

Les journaux d'annonces gratuits

On y trouve des offres provenant d'agences immobilières, de notaires, de particuliers. ParuVendu : www.paruvendu.fr (plusieurs éditions : Caen, Saint-Lô, Alençon / Argentan)
Publi 7 (hebdo gratuit de petites annonces de La Presse de la Manche) : www.lapresse-delamanche.fr

Les annonces des professionnels de l'immobilier

Les agences immobilières

Les propriétaires de logement peuvent laisser le soin aux agences immobilières de gérer la location de leur logement : la visite, le paiement des loyers...

Pour cela, les agences se rémunèrent au moment de la signature du bail de location, c'est-à-dire demandent à leurs clients de payer des frais d'agence, souvent équivalents à un mois de loyer.

Vous trouverez les adresses des agences immobilières sur le site des pages jaunes www.pagesjaunes.fr

Certaines agences de Normandie adhèrent à la FNAIM et diffusent leurs offres sur le site www.fnaim.fr

Le journal Logic-Immo propose des annonces de professionnels. Il est en distribution dans des commerces, des agences... www.logic-immo.com

Les notaires

Les notaires de Basse-Normandie ont un site internet : www.cr-bassenormandie.notaires.fr Leurs offres de location y sont accessibles. Les conditions financières sont équivalentes à celles pratiquées par les agences immobilières, c'est-à-dire que les notaires prennent une commission pour toute location.

Trouver une location ou une colocation

Les organismes de location sans intermédiaire

Contre rémunération, ils vous fournissent en fonction de vos souhaits une liste de logements à louer (proposés par des particuliers) et les adresses de leurs propriétaires.

A la différence des agents immobiliers, les «marchands de listes» n'assurent pas les visites des appartements ni les formalités relatives à la location. C'est à vous de faire la démarche auprès du propriétaire pour la visite.

Il y a eu de nombreux abus, c'est pourquoi la profession est désormais plus règlementée. Les marchands de listes ont l'obligation d'établir une convention avec leurs clients. Celle-ci doit contenir les caractéristiques du bien recherché, la nature de la prestation et le montant de la rémunération. Un original de cette convention doit être remis au client.

Les résidences locatives privées

Ces résidences appartiennent à des propriétaires privés et sont gérées par des syndicats, agences immobilières ...

Elles offrent à ceux qui cherchent à se loger au mois ou à l'année un certain nombre de services (machines à laver, cafétéria, salle de musculation...). Les logements proposés sont souvent des studios meublés avec salle de bains et kitchenette, toutes charges comprises.

En Basse-Normandie, ces résidences se situent dans le Calvados à Caen, Bretteville-Sur-Odon, Hérouville- Saint-Clair, Epron et Vire.

Adresses des résidences :

www.pagesjeunes.fr, rechercher "Résidences avec services"

www.adele.org

www.sphinx-immo.fr

www.top-campus.fr

www.estudines.com

www.lestemporis.com

www.appartcity.com

www.residence-services-lekarousel.com

www.nemea-apparttud.fr

(liste non exhaustive)

Les services Logement des mairies ou des communautés de communes

Pour répondre aux besoins de leurs ressortissants en matière d'habitat, les communes ont un service spécifique consacré au logement et/ou un élu en charge de la question du logement.

Pour accéder à un annuaire des communes de la région, consulter le site www.amf.asso.fr, rubrique « Portail ».

Certains diffusent des offres de location.

Calvados

Falaise

Service Logement Jeunes du Sud Calvados

Mission Locale antenne de Falaise

1 rue Brébisson

14700 Falaise

02 31 90 23 92 / 06 18 84 35 04

servicelogementjeunes@cc-paysdefalaise.fr

<http://www.cc-paysdefalaise.fr>

Permanence sur rendez-vous :

Le mercredi après-midi

Le jeudi et le vendredi toute la journée

Jeunes de 16 à 30 ans

Accompagnement personnalisé dans la recherche du logement, ateliers collectifs d'apprentissage des droits et obligations du locataire et de la gestion du budget, bourse au logement, médiation locative.

Le Service Logement Jeune assure des permanences dans plusieurs communes :

• Permanence de Bretteville-sur-Laize

Association Travail Emploi Formation du Cingal

8 rue Criquetière

14680 Bretteville-sur-Laize

02 31 23 89 38

Le lundi matin

• Permanence de Condé-sur-Noireau

Mission locale, antenne de Condé-sur-Noireau, centre Charles Perrault

Rue du champs Saint-Gilles

14110 Condé-sur-Noireau

02 31 69 02 78

Le mardi toute la journée

• Permanence de Thury-Harcourt

Maison des services

Zone de Beauvoir

4 rue du Docteur Gourdin

14220 Thury-Harcourt

02 31 79 61 61

Le lundi après-midi

Lisieux

Mairie - Service Logement

21 rue Henri Chéron

14107 Lisieux Cedex

02 31 48 40 31

logement@ville-lisieux.fr

www.ville-lisieux.fr

Le lundi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

Fermé le mercredi

Offres de logements chez des bailleurs privés pour étudiants (annonces disponibles sur place ou à demander par téléphone ou mail).

Manche

Cherbourg-Octeville

Service Public du Logement

Communauté Urbaine de Cherbourg

7 rue Tour Carrée

50100 Cherbourg-Octeville Cedex

02 33 08 26 45

logement@cuc-cherbourg.fr

www.cuc-cherbourg.fr

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Diffusion pour étudiants d'une liste de propriétaires (parc privé).

La demande doit être accompagnée d'un justificatif d'entrée dans un établissement d'enseignement supérieur pour la rentrée concernée.

Orne

Alençon

Hôtel de Ville - Service Logement

Place Foch

BP 364

61014 Alençon Cedex

02 50 90 42 08

service.logement@ville-alencon.fr

www.ville-alencon.fr

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Diffusion d'une liste d'adresses de propriétaires auxquels peuvent s'adresser les étudiants, apprentis, jeunes en alternance, à la recherche d'un logement.

Après la rentrée scolaire et universitaire, cette liste peut être communiquée à des jeunes qui viennent travailler à Alençon.

Flers

Service Information Logement

Résidence Jeunes du Gros Chêne

75 rue de la gare

61100 Flers

02 33 14 35 24

info.logement@agglo-paysflers.fr

www.flers-aggloeration.fr

lundi 9h30-12h30 et 14h-18h30

mardi, jeudi et vendredi 9h30-12h30

Accueil et accompagnement des personnes en recherche de logement.

Bourse au logement

Le réseau Information Jeunesse

Certaines structures du réseau Information Jeunesse diffusent des offres de logements : le CRIJ à Caen : www.infojeunesse.fr, le BIJ d'Alençon : www.bijbus.com le PIJ d'Avranches.

Adresses -> Fiche Actuel Basse-Normandie 1.01 Le réseau Information Jeunesse ou www.infojeunesse.fr

Logement dans le secteur social

Il existe différentes catégories de logements sociaux : HLM (Habitation à Loyer Modéré), ILM (Immeuble à Loyer Modéré), ...

L'attribution des logements sociaux ainsi que les loyers sont conditionnés par des plafonds de ressources.

Le délai d'attente entre le dépôt de la demande et l'obtention du logement peut être long !

Les logements sociaux sont gérés par des Offices Publics d'HLM (OPHLM) ou des Sociétés Anonymes ou des Coopératives d'HLM.

Comment faire ?

Effectuez votre demande au moyen du formulaire de demande de logement social téléchargeable sur www.service-public.fr

Un seul formulaire doit être déposé pour toutes les demandes effectuées sur plusieurs communes dans un même département.

Déposez votre dossier. Une fois votre dossier complet déposé, un numéro d'enregistrement départemental vous sera attribué, un «numéro unique».

Votre demande est valable un an à compter de son enregistrement, à renouveler tous les ans.

Aucun frais de dossier n'est réclamé lors de la demande de logement ni lors de la signature du bail.

A qui s'adresser ?

- bailleurs HLM
- mairie ou CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Pour trouver les adresses des organismes HLM, consulter www.pagesjaunes.fr en recherchant «Hlm (offices, gestion)» ou le site de l'Union Sociale pour l'Habitat www.union-habitat.org. Ce site donne accès à un annuaire des organismes par région.

Certains organismes HLM possèdent des logements réservés aux étudiants. Pour les connaître, consulter la Fiche Actuel Basse-Normandie 5.231 Les foyers et résidences pour étudiants.

Action Logement

Si vous êtes salarié, renseignez-vous également auprès de votre employeur pour savoir si l'entreprise cotise à un organisme habilité

à recevoir les sommes réservées au titre d'« Action logement » (anciennement 1% logement). Si oui, vous pouvez faire une demande de logement par l'intermédiaire de votre employeur ou en vous adressant à l'organisme collecteur (dénommé auparavant Cocil ou Cil et désormais en Basse-Normandie, Logiliance Ouest)

Renseignements : www.actionlogement.fr

Calvados

Lisieux

Logiliance Ouest - Antenne de Lisieux

78 rue du Général Leclerc

14100 Lisieux

02 31 48 65 85

contact.caen@logiliance-ouest.fr

www.logiliance-ouest.fr

Saint-Contest

Logiliance Ouest

2 rue Ferdinand Buisson

Parc Athéna

14280 Saint-Contest

02 31 30 03 04 (siège social)

02 31 06 91 00 (service locatif)

contact.caen@logiliance-ouest.fr

www.logiliance-ouest.fr

Adresse postale :

CS 50201 Saint-Contest

14654 Carpiquet Cedex

Siège Social :

2 rue Martin Luther King

14280 Saint-Contest

Manche

Granville

Logiliance Ouest

Place Albert Godal

50400 Granville

02 33 75 53 08

www.logiliance-ouest.fr

La Glacerie

Logiliance Ouest

Rue du Château d'Eau

50470 La Glacerie

02 33 88 62 70

contact.cherbourg@logiliance-ouest.fr

www.logiliance-ouest.fr

Saint-Lô

Logiliance Ouest

5 rue Emile Enault

BP 50440

50010 Saint-Lô

02 33 75 53 08

www.logiliance-ouest.fr

Orne

Alençon

Logiliance Ouest

Agence d'Alençon

57 cours Clémenceau

BP 235

61007 Alençon Cedex

02 33 26 11 49

contact.alencon@logiliance-ouest.fr

www.logiliance-ouest.fr

Les agences immobilières à vocation sociale

Les agences immobilières à vocation sociale (AIVS) aident un public en difficulté sociale et financière à accéder à un logement. Pour cela, elles recherchent des logements vacants et proposent aux propriétaires d'en assurer la location. Il existe une agence de ce type à Caen: L'AISCAL (Agence Immobilière et Sociale du Calvados) www.aiscal.fr

Comment ça marche ?

Les demandeurs doivent être accompagnés par des travailleurs sociaux.

Si le dossier est sélectionné par la commission d'examen, ils sont accompagnés pour l'entrée dans le logement : l'association rédige avec eux le bail et l'état des lieux.

Une fois dans le logement, le locataire reçoit régulièrement la visite de l'association.

Calvados

Agence immobilière et sociale du Calvados - AISCAL

18 rue de la girafe

14000 Caen

02 31 93 69 43

06 68 77 24 10

Structures d'accompagnement à la recherche et d'information sur le logement

Les services logement des mairies et des communautés de communes peuvent conseiller et répondre à toute question relative au logement : voir paragraphe en page 2 de cette fiche, 2ème colonne.

Le réseau Information Jeunesse dispose également de toutes les ressources nécessaires pour informer sur le logement. Pour connaître les coordonnées des différentes antennes du réseau, consulter la fiche Actuel Basse-Normandie 1.01 Le réseau Information Jeunesse ou www.infojeunesse.fr.

Trouver une location ou une colocation

Les Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ)

www.uncllaj.org

Les CLLAJ ont pour objectif de favoriser l'accès des jeunes au logement autonome. Ils accueillent, orientent et aident les jeunes dans les démarches administratives liées au logement (constitution de dossier de demande d'aides au logement, aide à l'élaboration de dossiers Loca-Pass, FSL...).

Les CLLAJ proposent aussi des annonces de logements et développent, dans le cadre de partenariats, des réponses adaptées aux besoins de certains jeunes : sous-location, bail glissant...

Les CLLAJ font partie du réseau pour l'Habitat des Jeunes.

Pour qui ?

Tous jeunes de 16 à 30 ans (25 ans pour certains).

Calvados

Hérouville-Saint-Clair

Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes - CLLAJ de l'agglomération caennaise

CIDEME - 1 place de l'Europe - BP 40066
14203 Hérouville-Saint-Clair Cedex
02 31 95 38 32
contact@cllaj-caen.fr
<http://cllaj-caen.fr>

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Le vendredi de 13h30 à 16h

Jeunes de 16 à 30 ans (seuls ou en couple, avec ou sans enfants), en voie d'insertion sociale et professionnelle (CDD, intérim, contrat d'apprentissage, stage...).

Aides dans les démarches administratives liées au logement, bourse au logement, ateliers techniques de recherche de logement.

Permanences "Accueil, information, orientation" sans rendez-vous :

- dans les locaux du CIDEME le mercredi (8h30-12h et 13h30-17h) et le jeudi (13h30-17h)

- dans les locaux de la Maison de l'Habitat le mardi (9h-12h)

Maison de l'Habitat
37 rue Jean Romain
14000 CAEN
02 31 38 31 38

- dans les locaux de la CDC Valès Dunes le 1er et le 3e jeudi du mois (9h-12h)

Communauté de communes du Valès Dunes

Bureau de la Mission Locale
1 rue Guéritot - BP 45
14370 Argences

Lisieux

Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes - CLLAJ Sud Pays d'Auge

Résidence Louise Michel
9 boulevard Pasteur
14100 Lisieux
02 31 62 01 58 (standard)
02 31 61 44 27 (ligne directe)
www.cllajpaysdauge.com

Personne à contacter :

Mme Gasnier Valérie
vgasnier.servicelogement@ml-lisieux.fr

Tous jeunes de 16 à 30 ans (étudiants, scolaires, salariés, demandeurs d'emploi)
Information et orientation des jeunes sur l'accès au logement.

Mise en relation bailleurs-locataires et bourse au logement.

Le Cllaj Sud Pays d'Auge assure des permanences dans plusieurs communes (prendre rendez-vous au 02 31 61 44 27) :

• Permanence de Lisieux

Résidence Louise Michel
14100 Lisieux
Lundi et mardi matin
Jeudi et vendredi après-midi

• Permanence de Mézidon-Canon

Maison des Services Publics
14270 Mézidon-Canon
Mardi après-midi

• Permanence de Moyaux

Communauté de communes
Résidence du Lavoir
14590 Moyaux
Jeudi matin

• Permanence d'Orbec

Communauté de communes
14290 Orbec
Vendredi matin

• Permanence de saint-Pierre-sur-Dives

Hôtel de Ville
14170 Saint-Pierre-sur-Dives
Lundi après-midi

Vire

Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes - CLLAJ de Vire

Guichet unique pour le logement des jeunes
Résidence Le Cotin
Rue François Gallet
14500 Vire
02 31 66 03 42
02 31 66 16 16 (CCAS)
ccas.vire@wanadoo.fr
www.ccas-vire.com

Du lundi au jeudi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h30

Le vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 16h30

Personne à contacter :

Mme Sertin Stéphanie

Tous jeunes de 16 à 25 ans.

Information et orientation des jeunes à la recherche d'un logement à louer à Vire.

Renseignements sur les démarches à effectuer lors de l'installation dans le logement, les contrats de location, les droits et les devoirs du locataire, les différentes aides financières...

Le CLLAJ gère également les résidences "Jeunes" du CCAS : Résidences Les Sablons, Le Cotin et Les Jardins (appartements T1, T1 bis, T2 et F4 pour colocation).

Manche

Cherbourg-Octeville

Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes - CLLAJ de Cherbourg

74 Quai Alexandre III
50100 Cherbourg-Octeville
02 33 01 64 76
cllajcuc@fjt-espacetemps.fr

Du lundi au vendredi de 9h à 12h15 et de 13h30 à 18h (sur rendez-vous)

Tous jeunes de 16 à 25 ans

Informations et aide dans les démarches d'accès à un logement dans l'agglomération cherbourgeoise et la communauté de communes de la Hague.

Le Cllaj de Cherbourg assure également une permanence à la Maison des Services Publics de Beaumont-Hague (Contact : Corine Lebartard au 02 33 78 19 78).

Maison des Services Publics

1 place de la mairie
50440 Beaumont-Hague
<http://msp.lahague.com>
Le 1er et le 3e lundi après-midi du mois

Coutances

Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes - CLLAJ du Pays de Coutances

Mission locale du Pays de Coutances
Espace Hugues de Morville
103 rue Geoffroy de Montbray
50200 Coutances
02 33 19 07 27 (Mission locale)
cllaj@missionlocalecoutances.fr
www.cllaj-coutances.fr
Lundi, mardi, mercredi de 14h à 17h30
Vendredi de 9h à 12h30

Tous jeunes de 16 à 30 ans

Accueil sans rendez-vous (possibilité de rendez-vous en dehors des heures de permanences).

Offres de logement dans le parc privé.

Offres en "bail glissant" pour les jeunes suivis par la mission locale.

Granville**Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes - CLLAJ de l'agglomération granvillaise**

Agora
361 rue Saint-Nicolas
50400 Granville
02 33 50 96 10 (Mission locale)
cllaj.granville@wanadoo.fr
www.cllaj-granville.fr
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Tous jeunes de 16 à 30 ans.
Information et accompagnement des jeunes dans les démarches d'accès au logement.
Offres de logements vides ou meublés.
Accueil sur rendez-vous de préférence.

Mortain**Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes - CLLAJ du Mortainais**

2 place de la Collégiale
50140 Mortain
02 33 49 08 98
06 81 94 66 00
cllaj.mortainais@gmail.com
www.cllaj-mortainais.com
Lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
Vendredi de 8h30 à 12h30

Tous jeunes de 16 à 30 ans.
Offres de logement, accompagnement dans les démarches.

Le Cllaj du Mortainais assure plusieurs permanences sans rendez-vous :

• Permanence de Mortain

Locaux du CLLAJ
50140 Mortain
Le 3e et le dernier lundi du mois de 17h à 18h
Le 1er jeudi du mois de 14h à 16h30

• Permanence d'Isigny-le-Buat

Maison de la Convivialité
50540 Isigny-le-Buat
Le 2e lundi du mois de 17h à 18h

• Permanence de Saint-Hilaire-du-Harcouët

Maison des Services Publics Sociaux
Bureau 305, 3e étage
50600 Saint-Hilaire-du-Harcouët
Le mercredi de 14h à 17h

• Permanence de Barenton

Maison des services publics
73 rue Pierre Crestey
50720 Barenton
Le 3e jeudi du mois de 10h à 12h

• Permanence du Teilleul

Maison des services publics
32 rue Beauregard
50640 Le Teilleul
Le 2e lundi du mois de 9h à 11h

• Permanence de Sourdeval

Centre d'animations et de services
13 route de Tinchebray
50150 Sourdeval
Le 1er lundi du mois de 16h à 17h30

Saint-Lô**Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes - CLLAJ du Pays de Saint-Lô**

Espace Rabelais
254 rue Michel Brodon
BP 423
50003 Saint-Lô Cedex
02 33 77 62 80
cllaj@saint-lo.fr
www.pays-saint-lois.com, rubrique "Qui sommes-nous ?" et "CLLAJ"
Horaires de juin à septembre :
Du lundi au jeudi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h
Le vendredi de 9h30 à 12h30

Horaires d'octobre à mai :
Du lundi au jeudi de 14h à 18h
Le vendredi de 9h30 à 12h30

Tous jeunes de 16 à 30 ans
Offres de logement dans le parc privé et public, disponibles sur le site www.pays-saint-lois.com
Accueil avec ou sans rendez-vous.
Possibilité d'accueil sur rendez-vous en dehors des horaires indiqués ci-dessus.

Le Cllaj du Pays de Saint-Lô assure plusieurs permanences sans rendez-vous dans d'autres communes :

• Permanence de Saint-Jean-de-Daye

Mairie
Place de la Mairie
50620 Saint-Jean-de-Daye
Le 4e lundi du mois de 14h à 16h

• Permanence de Marigny

Communauté de communes de Marigny
1 rue Auguste Eudeline
50570 Marigny
Le 2e lundi du mois de 14h à 16h

Le Service Aide et Information Logement (SAIL)

Le SAIL est un service de l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) du Calvados. Il a plusieurs missions dont celle d'informer, à titre gratuit, les propriétaires et les locataires dans leurs rapports locatifs.

Calvados

Service d'Aide et d'Information pour le Logement - SAIL / UDAF

49 rue de Lion-sur-Mer
14000 Caen
02 31 54 64 20 (standard de l'UDAF)
02 31 54 64 60 (SAIL)
udaf14@udaf14.unaf.fr
www.udaf14.fr

Adresse postale :
Union départementale des associations familiales du Calvados
CS 85448
14054 CAEN Cedex 4

Le SAIL assure plusieurs permanences sans rendez-vous dans plusieurs communes du Calvados :

• Permanences de Caen

Locaux de l'UDAF (voir coordonnées ci-dessus)
14000 Caen
Le jeudi de 14h à 16h

Maison de l'Habitat
37 rue Jean Romain
14000 Caen
02 31 38 31 38
Le vendredi de 10h à 12h30

• Permanence de Falaise

Espace Coup de pouce / CCAS
Rue du 8 mai 1945
14700 Falaise
02 31 40 04 62

1 mercredi par mois, de 9h à 12h, selon planning (téléphoner au SAIL à Caen avant de se déplacer).
Pas de permanence en août.

• Permanence de Lisieux

Espace Victor Hugo
Place Boudin Desvergées
14100 Lisieux
02 31 48 41 50

Un jeudi par mois de 14h à 17h, selon planning.
(téléphoner au SAIL de Caen avant de se déplacer)

Pas de permanence en août.

La Maison de l'habitat

La Maison de l'habitat a pour mission de donner un conseil complet et personnalisé sur le logement dans toutes les communes de l'agglomération caennaise.

Calvados

Maison de l'habitat

37 rue Jean Romain
14000 Caen
02 31 38 31 38
info@maisonhabitat.caen.fr
<http://maisonhabitat.caen.fr>
Du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
Le vendredi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 16h

Unir la Ville / PIMMS

Le PIMMS (Point Information Médiation Multi Services) accueille les personnes qui souhaitent effectuer des démarches de la vie quotidienne (avec des fournisseurs d'énergie, les transports

Trouver une location ou une colocation

publics, les bailleurs sociaux...).

Il aide à remplir les dossiers administratifs, oriente vers les structures adaptées et facilite les démarches administratives. Accueil avec ou sans rendez-vous. Service gratuit.

Le PIMMS dispose de deux points d'informations dans l'agglomération caennaise, ainsi que d'un Bus Info, qui circule dans les quartiers et les communes de Caen la Mer.

Calvados

PIMMS Caen Grâce-de-Dieu

17 place du commerce
BP 30185
14011 Caen Cedex 1
02 31 52 07 08
accueil.caen@pimms.org
Du lundi au vendredi de 9h à 12h30

PIMMS Hérouville-Saint-Clair

1020 Quartier Grand Parc
14200 Hérouville-Saint-Clair
02 31 38 55 59
Du lundi au vendredi de 14h à 17h30

L'Association départementale d'Information sur le Logement (ADIL)

Cette association accueille et informe les particuliers, gratuitement, sur toutes les questions liées au logement, qu'elles soient juridiques, financières ou fiscales.

L'ADIL est une association agréée par le Ministère du logement. Elle a créé une cellule « SOS loyers impayés » mise en place à la demande de l'Etat : 02 33 32 94 76.

A noter, sur le site de l'ADIL, la rubrique « Info logement Spécial Jeunes ».

Agence départementale d'information sur le logement d'Alençon - ADIL

88 rue Saint Blaise
61000 Alençon
02 33 32 94 76
adil61@wanadoo.fr
www.adil.org/61
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
Accueil sur rendez-vous

L'ADIL n'est pas implantée dans le département dans le département du Calvados ni dans celui de la Manche.

Aucune permanence n'est assurée au mois d'août.

L'ADIL assure des permanences dans plusieurs communes de l'Orne. Pour prendre

rendez-vous, s'adresser à l'ADIL d'Alençon.

• Permanence d'Argentan

Communauté de communes du Pays d'Argentan
12 route de Sées
61200 Argentan
Le 1er mardi du mois de 10h à 12h (sans rendez-vous)
Le 3e jeudi du mois de 14h à 17h (sur rendez-vous)

• Permanence de Flers

Communauté d'agglomération du Pays de Flers
41 rue de la Boule
61100 Flers
Le 1er lundi du mois de 10h à 12h (sans rendez-vous)
Le 4e jeudi du mois de 14h à 17h (sur rendez-vous)

• Permanence à L'Aigle

Mairie - Service Urbanisme
Place Fulbert de Beina
61300 L'Aigle
Le 3e mardi du mois de 9h30 à 11h30 (sans rendez-vous)

• Permanence de Mortagne-au-Perche

Mairie
22 place du Général De Gaulle
61400 Mortagne-au-Perche
Le 2e mardi du mois de 14h à 16h (sans rendez-vous)

• Permanence de Vimoutiers

Mairie - Salle du Comice
Place Mackau
61120 Vimoutiers
Le 4e vendredi du mois de 10h à 12h (sur rendez-vous)

L'Accompagnement Ornaï pour le Logement Temporaire des Jeunes (AOLTJ)

Cette association a pour but de loger temporairement des jeunes en difficulté. Les logements proposés ne concernent que ceux dont les ressources ne permettent pas l'accès immédiat à un logement et qui ont un besoin temporaire d'hébergement lié à un projet précis.

Sur demande auprès de travailleurs sociaux, services, structures ou associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle.

Le Service Habitat Jeune de l'Orne

Service Habitat Jeunes

ALTHEA - Association pour le logement temporaire et l'hébergement d'Alençon

FJT Lancrel

19 chemin des Châtelets
61000 Alençon
02 33 15 20 30
accueil.habitatjeunes@althea.asso.fr
www.althea.asso.fr
Lundi, mardi et jeudi de 14h à 18h, sur rendez-vous de préférence

Accueil, information et accompagnement des jeunes dans leur recherche de logement, accueil des parents et des professionnels. Ateliers techniques de recherche de logement (ATRL) organisés une fois par mois pour aider les jeunes de 16 à 30 ans à mener à bien leur recherche de logement dans le département de l'Orne.

Résidences à Argentan, Courtomer, La Ferté-Macé et Alençon.

Le service intervient au FJT Lancrel à Alençon, mais également à la demande dans les autres communes du département.

Les missions locales

Les missions locales accueillent et accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire qui rencontrent des difficultés pour entrer dans la vie active.

L'accompagnement concerne non seulement l'emploi ou la formation mais aussi la vie quotidienne (logement, ressources...).

Adresses -> Fiche Actuel Basse-Normandie 4.012 Les missions locales

En cas de litige

Associations de défense des consommateurs

En cas de litige survenant entre un locataire et un propriétaire, les associations de défense des consommateurs peuvent vous aider à mieux connaître vos droits ou à les faire valoir.

Pour connaître les coordonnées des associations tenant des permanences près de chez vous, vous pouvez contacter le Centre Technique Régional de la Consommation (CTRC).

Centre Technique Régional de la Consommation - CTRC de Basse et Haute Normandie

89 rue d'Hastings
14000 Caen
02 31 85 36 12
ctrc@consonormandie.net
www.consonormandie.net

Consultations et informations juridiques

En cas de litige, vous pouvez vous rendre à une permanence d'informations juridiques ou une consultation juridique gratuite assurée par :

- **les Points d'Accès au Droit**
- **l'Ordre des avocats**

Pour plus de détails sur toutes les consultations juridiques de la région, consulter le site www.ca-caen.justice.fr rubrique «Accès au droit».

Pour la Manche, www.cdad-manche.justice.fr
Consulter également la fiche Actuel Basse-Normandie 5.50 Se défendre en justice disponible au CRIJ, sur www.infojeunesse.fr et dans les structures du réseau Information Jeunesse.

- **les Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)**

Les CIDFF proposent différents services aux femmes et à tous publics. Ils assurent des permanences dans plusieurs communes et ils ont tous un service d'information juridique qui accompagne les usagers sur des questions de droit de la famille, de la vie quotidienne (logement, consommation)...

Adresses -> Fiche Actuel Basse-Normandie 5.320 Les centres d'information sur les droits des femmes et des familles

- **l'ADIL 61**

Voir dans cette fiche, rubrique «Les structures d'accompagnement à la recherche et d'information sur le logement».

Les commissions départementales de conciliation

Les Commissions Départementales de Conciliation peuvent être sollicitées en cas de litiges entre propriétaires et locataires portant sur les augmentations de loyers, le dépôt de garantie, l'état des lieux, les charges et réparations locatives.

L'accès à cette commission est gratuit.

La demande doit être faite par courrier (lettre recommandée avec accusé de réception) adressé au secrétariat de la commission de conciliation situé, selon les départements, à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) du Calvados, la Direction Départementale des Territoires et de la mer (DDTM) de la Manche, ou à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) de l'Orne. Ce courrier doit mentionner les noms et adresses du locataire et du bailleur, ainsi que l'objet du litige.

Calvados

Caen

Direction Départementale de la Cohésion Sociale - DDCS du Calvados

2 place Jean Nouzille
Espace Claude Monnet
CS 35327
14053 Caen Cedex 04
02 31 52 74 02
ddcs@calvados.gouv.fr
www.calvados.gouv.fr

Service concerné :

Pôle Hébergement et accès au logement
02 31 52 74 42
Du lundi au vendredi de 9h à 11h45 et de 13h30 à 16h30

Manche

Saint-Lô

Direction Départementale des Territoires et de la Mer - DDTM

477 boulevard de la Dollée
BP 60355
50015 Saint-Lô Cedex
02 33 06 39 00
ddtm@manche.gouv.fr
www.manche.gouv.fr

Service concerné :

Service Habitat Construction et Ville (SHCV)
02 33 06 39 60
ddtm-shcv-dir@manche.gouv.fr
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Orne

Alençon

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations - DDCSPP de l'Orne

Pôle Cohésion sociale
Place Général Bonet
Cité administrative
CS 50003
61013 Alençon Cedex
02 33 32 50 50 (standard)
02 33 32 50 21 (Pôle cohésion sociale)
ddcspp@orne.gouv.fr
www.orne.gouv.fr

Service concerné :

Pôle Hébergement - Logement
ddcspp-action-sociale@orne.gouv.fr
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Les aides au logement

Les aides de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

La CAF propose trois types d'aides financières au logement, sous condition de ressources. Elles ne sont pas cumulables. L'ordre de priorité est le suivant : APL, ALF, ALS.

La plupart des conditions d'ouverture du droit sont identique pour ces trois aides.

L'Aide Personnalisée au Logement (APL)

Elle est versée à certaines personnes en fonction de la nature du logement, de la composition de la famille et des ressources du ménage.

Les ressources prises en compte sont celles de l'avant-dernière année précédant la demande d'APL (2011 pour une demande en 2013). Il s'agit des revenus nets catégoriels figurant sur l'avis d'imposition.

L'APL n'est versée que pour une résidence principale.

La demande d'APL doit être effectuée dès l'entrée dans le logement. Le formulaire de demande est disponible à la Caisse d'allocations familiales (CAF) ou à la Mutualité sociale agricole (MSA) selon son régime de protection sociale.

L'Allocation de logement à caractère familial (ALF)

Il s'agit d'une aide financière qui concerne les personnes ne bénéficiant pas de l'APL et qui, soit ont plusieurs personnes à charge (enfants ou autres), soit forment un ménage marié depuis moins de 5 ans, le mariage ayant eu lieu avant les 40 ans de chacun des conjoints.

L'Allocation de logement sociale (ALS)

L'allocation de logement à caractère social s'adresse à ceux qui ne peuvent bénéficier ni de l'APL, ni de l'ALF.

Les aides d'Action Logement pour les locataires

Action Logement correspond à la contribution des employeurs à l'effort de construction (uniquement pour le secteur privé non agricole). Il existe d'autres aides de cet organisme à destination des bailleurs, des propriétaires (ou accédant à la propriété), des salariés en difficulté et des salariés en situation de mobilité professionnelle.

www.actionlogement.fr

L'avance Loca-Pass

L'Avance Loca-Pass est un prêt qui permet de financer le dépôt de garantie réclamé au

Trouver une location ou une colocation

locataire au moment de son entrée dans les lieux. Elle s'adresse aux salariés du secteur privé non agricole et aux jeunes de moins de 30 ans en formation professionnelle, en recherche d'emploi ou étudiants boursiers. Le montant de l'avance s'élève au maximum à 500 € et doit être remboursée dans les 3 années qui suivent avec des mensualités de 20 € minimum.

La garantie Loca-Pass

La garantie Loca-Pass est une garantie de paiement du loyer et des charges en cas d'impayés du locataire. Elle fait office de caution pour le bailleur. Le montant maximum de la garantie est égal à 9 mois de loyers et charges, dans la limite de 2000 € par mois, déduction faite des aides au logement.

Elle s'adresse aux salariés du secteur privé non agricole et aux jeunes de moins de 30 ans en formation professionnelle, en recherche d'emploi ou étudiants boursiers.

Le locataire doit présenter sa demande auprès d'un organisme d'Action Logement proche de son domicile, au plus tard deux mois après son entrée dans les lieux.

Le Fonds de Solidarité Logement (FSL)

Ce fonds existe dans chaque département. Il accorde des aides financières aux personnes qui rencontrent des difficultés pour payer le loyer et les charges de leur logement.

Les conditions d'attribution et les règles de fonctionnement du FSL sont fixées par le Conseil Général dans un règlement intérieur. Les aides du FSL peuvent permettre de financer le dépôt de garantie, le premier loyer ou l'assurance du logement ; de rembourser les dettes de loyers et charges comprises dont le règlement conditionne l'accès à un nouveau logement ; de rembourser les impayés de factures d'eau, d'énergie et de téléphone.

Pour plus d'informations, consulter le Conseil Général ou le Centre d'Action Sociale de votre commune (coordonnées en mairie).